

*Date de dépôt: 31 octobre 2007*

**Rapport du Conseil d'Etat  
au Grand Conseil sur la pétition pour la démolition du mur en  
construction sur la terrasse du CERA**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

En date du 23 juin 1997, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une motion/pétition qui a la teneur suivante :

***Pour la démolition du mur en construction sur la terrasse du CERA***

*C'est avec indignation que nous assistons à la construction d'un mur au Centre de requérants d'asile (CERA) à l'avenue de la Praille 41.*

*Nous demandons que celui-ci soit démoli.*

*Nous n'avons pas peur des réfugiés, ce sont des êtres humains qui méritent notre solidarité et notre amitié.*

*N.B. : 350 signatures  
Pour les instigateurs de la  
pétition  
Cesaretto D.  
35, av. de la Praille  
1227 Carouge*

**RÉPONSE DU CONSEIL D'ETAT**

Le mur en question a été démoli par des inconnus peu de temps après sa construction. Le centre d'enregistrement de la Praille a, quant à lui, fermé ses portes en novembre 2000.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte du présent rapport.

**AU NOM DU CONSEIL D'ETAT**

Le chancelier :  
Robert Hensler

Le président :  
Charles Beer